

Réf: Dossier 370595

Avis de constitution

SOCIETE « AKYAN CONSTRUCTION »

Siège Abidjan Abobo Plateau dokui non loin de la
pharmacie dokui, lot 103, ilot 2, Lot 103, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AKYAN CONSTRUCTION »

Objet :

- Bâtiment
- TP
- Construction
- Hydraulique
- Assainissement
- Import/Export
- Diverses prestations de tout genre

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Abobo Plateau dokui non loin de la pharmacie dokui, lot 103, ilot 2, Lot 103, Ilot 2

Dirigeant(s) M AKALE YANN CAMILLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13256 du 18/12/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78515/GTCA/RC/2024 du 18/12/2024

